





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2015-433**

**Séance publique du**

**28 septembre 2015**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Président de la  
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20150928- lmc174483-DE-1-1
Date de signature : 01/10/2015
Date de réception : jeudi 1 octobre 2015
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : ADOPTION PLAN DE FINANCEMENT NOUVEAUX LOCAUX DE LA MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT DU JAS DE BOUFFAN -SOLLICITATION FINANCIERE DES PARTENAIRES**

Le 28 septembre 2015 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 22/09/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jacques AGOPIAN à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Moussa BENKACI à Madame Christine BERNARD, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Michele EINAUDI à Madame Gaele LENFANT, Madame Muriel HERNANDEZ à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Dominique AUGÉY, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Françoise TERME à Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Michael ZAZOUN à Madame Charlotte BENON.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Claude MAINA.  
Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Brigitte DEVESA donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services  
Direction de la Politique de la Ville

**Nomenclature : 8.5**  
Politique de la ville-habitat-logement

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 SEPTEMBRE 2015

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Brigitte DEVESA

**CO-RAPPORTEUR(S)** : Mme BONTHOUX Odile, M. DIJON Sylvain

**Politique Publique : 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE**

**OBJET** : ADOPTION PLAN DE FINANCEMENT NOUVEAUX LOCAUX DE LA MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT DU JAS DE BOUFFAN -SOLLICITATION FINANCIERE DES PARTENAIRES- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre de sa politique volontariste d'accès aux droits et à la citoyenneté , la Ville d'Aix en Provence gère depuis 2010 en partenariat avec le Ministère de la Justice la Maison de la Justice et du Droit située au Jas de Bouffan.

Cette Antenne de Justice de proximité, rattachée à la Direction politique de la Ville, propose différentes permanences gratuites diligentées par des professionnels du droit, labellisées par les deux présidents de Juridiction (le Procureur de la République et le Président du Tribunal de Grande Instance) et sous la coordination d'une greffière. Deux agents issus des effectifs municipaux assurent l'accueil, la prise de rendez-vous, l'ouverture et la fermeture de la structure.

Les permanences proposées sont les suivantes :

- Avocats généralistes et spécialisés
- Permanences d'Aide aux Victimes
- Médiation Familiale
- Délégués du Procureur
- Permanences juridiques
- Notaire
- Conciliateur de justice
- Défenseur des Droits
- Suivi des Tutelles
- Greffière

S'ajoute à ces permanences l'action de l'association Médiance 13 qui occupe les locaux en partenariat avec la Ville et assure un accompagnement aux démarches administratives des habitants les plus fragiles.

Parallèlement à la mise en œuvre de notre politique d'accès aux droits, la Maison de la Justice et du Droit permet d'assurer une partie de l'activité judiciaire pénale, notamment la mise en place de procédures alternatives aux poursuites :

- Rappel à la Loi
- Réparation pénale
- Compositions pénales

La structure est amenée à traiter de plus de 3 000 interventions par an et à gérer plus de 7 000 appels téléphoniques. A ces chiffres s'ajoutent les dossiers suivis par Médiance 13 qui représentent 4 730 demandes dans l'année.

A ce jour, force est de constater que le positionnement géographique de la structure et sa configuration ne traduisent pas l'importance que la Ville et la Justice souhaitent lui donner, tant sur ses aspects solennels que sur l'identification et la place stratégique.

Afin de satisfaire pleinement ces objectifs, dans le cadre d'une politique de prévention de la délinquance et d'accès aux droits au plus près des quartiers les plus fragilisés, la Ville souhaite déménager la structure sur un bâtiment plus adapté. Il s'agit d'un lieu anciennement dédié aux logements de fonction des enseignants et du gardien sur le site D'ARBAUD au Jas de BOUFFAN.

L'implantation de cette structure au sein de ce grand territoire permettra de dynamiser ce site classé en quartier prioritaire de la politique de la ville, dans la continuité des démarches déjà engagées par les services communaux depuis la désaffectation de ces bâtiments scolaires afin de disposer d'un pôle de service public au cœur de la zone la plus urbanisée du quartier. Cette nouvelle implantation dans des bâtiments modernes et fonctionnels permettra d'apporter des réponses adaptées aux besoins de nos administrés et justiciables.

Cette démarche s'intègre pleinement dans les politiques développées par la Ville d'Aix en Provence s'agissant de son Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de son nouveau Contrat de Ville.

La surface brute qui sera dédiée à la structure sera de 230 m<sup>2</sup> (rez-de-chaussée du bâtiment ainsi que l'ancienne loge du gardien). Cette surface permettra le maintien du nombre de 7 bureaux dédiés aux permanences ainsi que l'agrandissement de la salle d'accueil et de la salle de réunion. Les plans ont été validés dans leurs principes par les chefs de juridiction du ressort d'Aix en Provence.

Les travaux de rénovation du nouveau bâtiment sont estimés à 200 000€ à la charge de la Ville. Pour autant, parce qu'ils viennent accompagner la mise en place de politiques partenariales d'accès aux droits et de prévention de la délinquance, il convient d'autoriser le Maire ou son représentant à solliciter la participation financière de ses partenaires du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Cette sollicitation financière couvrira pour partie le coût estimatif des travaux et se répartira entre les partenaires de l'État, de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale, du Conseil Régional et du Conseil Départemental. Le plan de financement envisagé tiendra compte des compétences, priorités et politiques développées par les différents partenaires :

<b>DESCRIPTIF</b>	<b>% de dépense subventionnable</b>	<b>Montant prévisionnel de dépenses TTC et de participation des partenaires</b>
<b>Coût total de l'opération</b>	100 %	200 000 €
<b>EPCI</b>	50 %	100 000 €
<b>ETAT</b>	10 %	20 000 €

<b>Conseil Départemental</b>	10 %	20 000 €
<b>Conseil Régional</b>	10 %	20 000 €
<b>Réserve parlementaire</b>	10 %	20 000 €
<b>Ville d'Aix-en-Provence</b>	10 %	20 000 €

Pour s'assurer de l'exécution de ces sollicitations financières il convient de désigner un élu habilité à signer les demandes de financement.

De même, pour s'assurer de l'exécution réglementaire de ces opérations, il convient de désigner un élu, habilité à déposer pour la ville d'Aix-en-Provence, la demande de permis de construire.

Compte tenu de ces éléments, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

**-APPROUVER** le plan de financement

**-AUTORISER** Madame l'Adjoint au Maire déléguée à la Politique de la Ville à solliciter la participation financière des partenaires signataires du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

**-AUTORISER** Madame l'Adjoint au Maire déléguée à l'Efficacité énergétique, Réseau de chaleur, Énergies fluides, à l'Entretien des bâtiments communaux, à la Gestion des propriétés communales, aux Procédures de Périls et au Foncier, à signer la demande de permis de construire.

**-AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipale à encaisser les recettes correspondantes.

DL.2015-433 - ADOPTION PLAN DE FINANCEMENT NOUVEAUX LOCAUX DE LA  
MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT DU JAS DE BOUFFAN -SOLLICITATION  
FINANCIERE DES PARTENAIRES-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 43
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le Maire,  
Maryse JOISSAINS MASINI

